

Conseil municipal du jeudi 23 avril 2015
Compte rendu

Étaient présents : Eric Viaud, Viviane Vila, Michel Eneau, Mickaël Martin, Michel Chédozeau, Loïc Friquet, Fabienne Blanchard, Alain Charles, Fabrice Thomas, Agnès Guilloteau.

Était excusé : Christian Tillet qui a donné pouvoir à Agnès Guilloteau

Election du secrétaire de séance : Agnès Guilloteau

Vote : à l'unanimité

Ordre du jour :

Approbation du compte rendu de la séance du 26 février 2015 : le maire demande aux conseillers s'ils ont des observations à formuler. Personne n'a de remarque, le compte rendu est donc approuvé à l'unanimité.

I Finances

1) Compte de gestion

Le Maire rappelle que la réglementation stipule que le compte de gestion doit toujours être voté avant le compte administratif.

Ainsi il donne lecture des chiffres arrêtés par le comptable public pour l'exercice 2014, à savoir :

Fonctionnement : réalisé

Dépenses : 412 626.12 €

Recettes : 557 440.94 €

Soit un résultat excédentaire de 144 814.82 €

Investissement : réalisé

Dépenses : 780 223.02 €

Recettes : 1 272 580.73 €

soit un résultat excédentaire de 492 357.71€.

Il précise que pour le calcul des résultats globalisés, il faut prendre en considération les résultats du budget du Sivom, qui a été dissous au 31 décembre 2013, à savoir :

Pour la section de fonctionnement un déficit de 3003.29€

Pour la section d'investissement un excédent de 4 708.86€

Résultats cumulés sont donc les suivants :

	Global 2013	Sivom	1068	Résultats 2014	Intégration assainissement	Global 2014
INV	-80 398.85	+ 4 708.86		+492 357.71	- 13 390.07	+403 277.65
FCTMT	+79 662.57	-3 003.29	-79 000.00	+144 814.82	+ 3 606.07	+146 080.17

A ces cumuls il convient également d'intégrer les résultats de l'assainissement, à savoir :

Pour la section de fonctionnement un excédent de 3606.07 €

Pour la section d'investissement un déficit de 13 390.07 €

Fonctionnement

142 474.10

3 606.07

146 080.17

Investissement

416 667.72

- 13 390.07

403 277.65

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion émis par le comptable public.

2) Compte administratif

Le Maire donne la parole à Mickael Martin, adjoint, pour présenter le compte administratif 2014 et quitte la salle.

Mickael Martin précise que les chiffres du compte administratif sont identiques à ceux du compte de gestion, à savoir :

Fonctionnement : réalisé

Dépenses : 412 626.12€

Recettes : 557 440.94 €

Résultat excédentaire de 144 814.82 €

Investissement : réalisé

Dépenses : 780 223.02 €

Recettes : 1 272 580.73 €

soit un résultat excédentaire de 492 357.71€.

l'intégration des résultats du Sivom et de l'assainissement conduisent aux mêmes montants de clôture, à savoir : 403 277.65€ pour l'investissement et 146 080.17€ pour le fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2014.

3) Décision modificative n°1

Le maire expose au conseil municipal qu'il convient d'inscrire une nouvelle recette en investissement suite aux négociations qui ont eu lieu concernant la reprise de l'élagueuse mais également un complément de dépense de 2 000€ pour l'achat de la nouvelle machine.

Par ailleurs, la commune a reçu le décompte général définitif (DGD) de l'entreprise SVJ paysage pour les étangs suite à fin de la procédure en cassation, il s'élève à 6 510€

Equilibre de la section se fait en prenant 2 510€ sur programme création de voirie

INVESTISSEMENT DEPENSES		INVESTISSEMENT RECETTES	
ACHAT ELAGUEUSE	+ 2 000.00	REPRISE ELAGUEUSE	6 000.00
ETANGS PECHE (DGD)	+ 6 510.00		
CREATION VRD	- 2 510.00		
TOTAL	6 000.00	TOTAL	6 000.00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les inscriptions ci-dessus de la décision modificative n°1.

4) Ligne de trésorerie

Le maire rappelle au conseil municipal que la tranche ferme des travaux du VVF consistant en l'agrandissement du restaurant, la création du bar, la construction de salles d'activités et la couverture de la piscine vient de s'achever pour un montant de 750 000€ HT. Les factures ne sont pas encore toutes arrivées et dans l'attente du versement des 163 000€ de subvention du conseil général et les 100 000€ de la Région, il faut contracter une ligne de trésorerie de 100 000€.

4 banques ont été consultées :

La caisse d'épargne, La banque postale, Le crédit agricole et Le crédit mutuel

La banque postale n'a pas été en mesure de nous accorder cette ligne de trésorerie du fait que 2 emprunts ont été contractés l'année dernière pour 744 000€ en tout.

La caisse d'épargne nous accorde uniquement 70 000€ avec au choix un taux fixe à 1.69% ou un taux variable à 1.50%, la commission d'engagement étant de 250€.

Le crédit agricole accorde les 100 000€ au taux variable, indexé sur l'Euribor, à 0.808% et des frais d'engagement à 150€

Le crédit mutuel n'était pas en mesure de répondre dans les délais

Etant précisé que comme pour les emprunts VVF, nous remboursera les intérêts.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide

- **de retenir la proposition du crédit agricole**
- **d'autoriser le maire à signer le contrat ainsi que tout document qui sera utile à ce dossier**

5) Dématérialisation des actes

Le maire rappelle au conseil municipal que la dématérialisation des opérations budgétaires avec la trésorerie de Montmorillon est en place depuis le 1^{er} juillet 2014 et offre l'avantage du gain de temps et d'économie de papier puisque nous n'imprimons plus les mandats et les titres qui sont transmis désormais par flux informatique.

Il convient maintenant de faire de même avec les arrêtés et délibérations vers la Sous-Préfecture de Montmorillon, pour cela il suffit de signer une convention avec la préfecture. Ensuite un certificat électronique sera délivré à la collectivité et la mise en place de la plateforme « Stella » sera activée pour la transmission des actes. Le coût de cette procédure comprend

- une part forfaitaire de 0.46€ par habitant, population au 1^{er} janvier 2015 prise en compte : 327 soit $0.46 \times 327 = 150.42€$,
- une part forfaitaire d'accompagnement à l'utilisation pour 56,93€
- le certificat électronique pour 200€

soit un total de **407,37€**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **approuve la mise en place dès maintenant de la dématérialisation des actes**
- **autorise le maire à signer la convention avec la préfecture**
- **autorise le maire à engager la commande pour l'utilisation de la plate-forme Stella**
- **demande la fourniture du certificat électronique RGS, à Vienne Services**
- **autorise le maire à signer tout document utile à la mise en place de cette procédure**

6) mécénat populaire au profit d'Oradour sur Glane

Le maire informe le conseil municipal que la commune a reçu par courrier du 11 mars dernier une demande de mécénat populaire pour la restauration de l'église St Martin d'Oradour sur Glane. En effet cette commune souhaite engager des travaux de reprise de maçonnerie, la consolidation du clocher ainsi que la restauration des vitraux et des fresques. Elle recevra des subventions de l'état et du conseil général mais pour la partie restant à sa charge elle a souhaitée faire appel à la générosité par l'intermédiaire de la fondation du patrimoine et a donc lancé une opération de collecte de fonds.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **décide de répondre favorablement à la demande de la commune d'Oradour sur Glane et de verser 50€ à la fondation du patrimoine pour ce projet de sauvegarde du patrimoine.**

II AIRE DE LOISIRS

7) Recrutement d'un surveillant de baignade

Le maire rappelle au conseil municipal que comme chaque année la commune recrute un surveillant titulaire du BNSSA pour les mois de juillet et août pour assurer la sécurité de la baignade à l'aire de loisirs. Après le désistement du candidat qui avait été retenu en mars dernier, nous avons relancé la procédure de recrutement et M. Hugues Marquis, 20 ans, a répondu à notre offre. Il a déjà assuré un poste similaire l'année dernière sur le site de St Cyr, à côté de Châtellerault. Le contrat de travail est établi par la mairie. Le surveillant est rémunéré sur la base du grade d'opérateur des APS, au 1^{er} échelon. Il convient d'autoriser le maire à signer le contrat de travail.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Approuve le recrutement de Hugues Marquis au poste de surveillant de baignade**
- **Autorise le maire à signer le contrat de travail**
- **Dit que les crédits sont inscrits au budget primitif**
- **Autorise le maire à signer tout document qui s'avèrerait utile (avenant...)**

8) Ouverture de l'aire de loisirs

Le maire rappelle au conseil municipal que le bail saisonnier de l'aire de loisirs doit obligatoirement être inférieur à 3 mois. Les dates d'ouverture pour 2015 restent à définir avec le gérant, 15 juin au 15 septembre ou fin mai à fin août. Le maire propose de maintenir le loyer à 4 600€ pour les 3 mois avec un versement au 28 juillet et le solde au 28 août. Un remboursement forfaitaire de 400€ pour l'eau et l'électricité et le remboursement des factures de téléphone lui sera demandé comme chaque année, il prend également directement à sa charge le règlement des factures pour le ramassage des ordures ménagères.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Approuve le maintien du loyer à 4 600€ ainsi que le forfait de 400€ pour l'eau et l'électricité**
- **Autorise le maire à signer le bail saisonnier ainsi que tout document qui s'avèrerait nécessaire (avenant....)**

III RESTAURANT

9) Choix du repreneur

Le maire rappelle au conseil municipal qu'après avoir reçu différents candidats pour la reprise du restaurant, c'est finalement M Jean-Marc Gadou, âgé de 45 ans et sa compagne Stéphanie Vellozzi, 39 ans qui s'installent pour reprendre l'établissement.

Précédemment installés dans les Pyrénées orientales, à Sorede, ils quittent le soleil pour s'installer à LA Bussière à compter du 27 avril prochain. Ils ouvriront le restaurant à partir du vendredi 1^{er} mai. Ils feront également le banquet des anciens combattants le 8 mai.

Me Marsaudon, notaire à Montmorillon a préparé un contrat de location qui pourra être renouvelé jusqu'à 23 mois. Si tout se passe bien, nous pourrions ensuite nous engager sur un bail commercial.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Approuve le maintien du loyer à 540€ avec une remise de 50% les 6 premiers pour les aider à démarrer**
- **Autorise le maire à signer le contrat de bail précaire pour une durée initiale de 6 mois**
- **Autorise le maire à renouveler le contrat jusqu'à la durée de 23 mois, durée légale maximum du bail**
- **Autorise le maire à signer tout document qui s'avèrerait nécessaire (avenant....)**

IV LOCATION

10) Logement du 1^{er} étage de la cure

Nous avons une demande de location pour le logement de la Cure laissé vacant par Margaret MacDonald, mais la jeune femme s'est finalement désistée. Le loyer est actuellement de 297,30€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Approuve le maintien du loyer à 297.30€**
- **Autorise le maire à signer le bail ainsi que tout document qui s'avèrerait nécessaire (avenant....)**

11) Coiffeuse : avenant au contrat de mise à disposition pour changement de date

Cloé Blanchard qui assure actuellement le salon de coiffure tous les vendredis nous a fait part de son changement d'emploi du temps à compter du 1^{er} mai prochain. Elle a en effet trouvé un travail à temps partiel dans un salon et ne pourra plus assurer la permanence du vendredi. Elle viendra donc le mardi toute la journée et le mercredi matin sur RDV uniquement, à compter du 5 mai. Il convient donc de modifier le contrat de mise à disposition de la salle par un avenant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Autorise le maire à signer l'avenant**

V Eoliennes

12) Projet d'implantations d'éoliennes

Le maire rappelle au conseil que le groupe Valeco souhaite engager les démarches en vue de la construction des éoliennes. Les études qu'ils ont réalisées confirment la faisabilité d'un parc éolien. Ils envisagent la mise en place de 5 ou 6 éoliennes, d'une hauteur de 130 à 150 m pour une puissance totale de 15 ou 18 MW.

Ils ont réaffirmé leurs engagements envers la commune, à savoir :

- La mise en œuvre de mesures d'accompagnements à hauteur de 1% de l'investissement total du parc éolien (c'est-à-dire une entre 150 000 et 300 000€)
- Le versement d'un revenu annuel équivalent à 1 000€/MW
- La commune percevra également la fiscalité directe (taxe sur le foncier bâti)

Le groupe Valeco s'est également engagé sur la prise en charge de l'entretien des voies qui seront utilisées lors du chantier.

Le maire rappelle également au conseil municipal que la commune n'a pas la compétence en matière d'éolienne et que c'est donc la préfecture qui va instruire le dossier, la commune ne peut qu'émettre un avis favorable ou défavorable au dépôt de dossier en préfecture.

Après en avoir délibéré, le maire fait procéder au vote à bulletin secret.

11 bulletins

9 pour

2 bulletins blancs

Le conseil municipal a donc émis un avis favorable à 9 voix pour et 2 abstentions.

VI SYNDICATS ET ASSOCIATIONS

13) Syndicat mixte des eaux de la Vienne

Le maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre de la dissolution des syndicats d'eau et de la fusion qui s'en est suivie avec le Siveer à compter du 1^{er} janvier 2015, une nouvelle entité a été créée : « Eaux de Vienne – Siveer », lors du comité syndical du 24 février dernier. Lors de cette séance le comité syndical a approuvé ses statuts. Lors de la séance du 25 septembre 2014, le conseil municipal a élu Michel Eneau et Loïc Friquet délégués pour siéger au comité syndical. La commune doit, comme toutes les autres communes membres, approuver, à son tour, les statuts.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 10 voix pour et 1 abstention (Michel Chédozeau),

- Approuve les statuts du syndicat « Eaux de Vienne – Siveer »

14) Vienne énergie

Le maire donne la parole à Fabrice Thomas pour traiter ce point de l'ordre du jour.

M. Thomas informe le conseil municipal que Mme Nicole Merle, Présidente du Syndicat énergie Vienne a envoyé un courrier au directeur territorial d'ERDF pour demander que soit revu l'avenant signé, le 18 décembre 2012, entre le syndicat intercommunal de la vallée de la Gartempe, aujourd'hui dissous, et ERDF stipulant que soit confié à ERDF la maîtrise d'ouvrage des travaux de renforcement basse tension et des travaux d'amélioration du réseau de distribution de l'électricité, pour les 5 communes membres du syndicat.

En effet, Mme Merle explique qu'elle souhaiterait renégocier le contenu de l'avenant et surtout elle fait part de son désir qu'Energie Vienne se substitue au syndicat du Val de Gartempe qui a été dissous. Elle souhaiterait que soit établi conjointement un programme d'investissement subventionné (FACE – Energie Vienne) adapté aux réseaux d'électricité concernés.

La commune suivra de près les décisions qui seront prises par le syndicat.

15) Convention avec les croqueurs de pommes

Le maire laisse la parole à Fabrice Thomas pour traiter ce point de l'ordre du jour.

Il expose au conseil municipal qu'une nouvelle convention est proposée à la commune par l'association des croqueurs de pommes de la Vienne concernant les attributions et responsabilités de chaque partie mais surtout la répartition de la récolte des fruits et du jus de pomme.

Fabrice Thomas explique qu'un calcul sera fait pour savoir combien coûte l'entretien du verger par la commune (amendement, tonte...) ainsi que la fabrication du jus de pommes et la taille des arbres. Il convient également de prendre en considération les années où il n'y a pas de fruit, comme l'année dernière. Le calcul devra donc être lissé sur plusieurs années.

Ce calcul permettra ainsi de définir équitablement la répartition de ce qui revient à la commune et à l'association.

Informations

Achat de l'élagueuse :

Le maire laisse la parole à Fabrice Thomas qui informe l'assemblée que plusieurs devis ont été demandés, certains sont déjà arrivés d'autres sont en attente, les machines sont différentes en fonction des marques. L'attention sera portée sur les fonctions essentielles à son utilisation, certaines options ne s'avèrent pas indispensables. Le choix définitif sera donc fait ultérieurement lorsque tous les devis seront arrivés et auront été analysés. Pour autant, par prudence, l'enveloppe financière pour l'acquisition est augmentée de 2 000€.

L'élagueuse actuelle est en réparation et il s'avère que le coût sera d'environ 1 500€, il en sera tenu compte pour la reprise.

Le défibrillateur

Le maire laisse la parole à Fabrice Thomas qui explique au conseil municipal que la commune a reçu une proposition de contrat de maintenance pour le défibrillateur pour un montant annuel de 197€ HT. Renseignements

pris, il suffit de surveiller la validité des électrodes ainsi que le voyant qui doit toujours être vert. Le défibrillateur que nous avons doit être rentré l'hiver à la mairie car il n'est pas muni de ventilation. Il est donc dans le boîtier à côté de la cabine téléphonique, devant chez Mme Manceau, en période hors gel, dans la mairie les quelques mois d'hiver, et dans le poste de secours de l'aire de loisirs pour les mois de juillet et août.

Le FDGDON

Le maire informe le conseil municipal que nous avons reçu en mairie une proposition d'adhésion à la fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles (FDGDON). Cette adhésion coûte 50€ pour les communes dont la population est inférieure à 500 habitants. Leurs missions consistent à :

- Surveiller l'apparition ou l'évolution des organismes nuisibles
- Suivre les maladies
- Coordonner les luttes collectives contre les organismes nuisibles (ragondins, flavescence dorée de la vigne, frelon asiatique...) mais aussi apporter conseil et information pour lutter contre les chenilles processionnaires, les étourneaux ou les taupes
- Expérimenter et développer les méthodes de lutte en limitant le recours à l'utilisation des produits phytosanitaires
- Aider les collectivités pour une gestion écologique des espaces communaux
- Répondre aux exigences Ecophyto 2018 en tant que partenaire du Plan Régional de réduction des pesticides (charte terre saine)
- Diagnostiquer un problème et apporter la solution aux professionnels avec l'appui du laboratoire

Mickaël Martin précise que la commune est adhérente au Siag et que le syndicat adhère pour les communes au FDGDON. C'est donc le Siag qui réalise et finance la lutte collective contre les ragondins et rats musqués. Il n'est donc pas opportun pour la commune d'adhérer au FDGDON, cela ferait doublon et la commune devrait payer pour chaque intervention.

Le maire propose donc de ne pas adhérer au FDGDON.

Atelier d'apprentissage de la lecture

Le maire rappelle au conseil municipal que Chantal Fillaud propose des ateliers personnalisés d'apprentissage de la lecture, de l'écriture et du calcul, dans un bureau de la mairie. Elle reçoit individuellement les personnes qui souhaitent se remettre à niveau.

Ce service est proposé gratuitement il s'adresse aussi bien aux enfants qu'aux adultes.

Un encart d'information sera diffusé dans le prochain bulletin municipal ainsi que sur le site internet de la commune.

Création des « communes nouvelles »

Le maire informe le conseil municipal que la préfecture a envoyé un courrier d'information précisant que la loi du 16 mars dernier a introduit un pacte financier pour accompagner la création des **communes nouvelles**, jusqu'au 31 décembre 2015.

Créée par la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010, la **commune nouvelle** est une formule de regroupement de communes basée sur une démarche volontaire et consensuelle portée par les élus. La **commune nouvelle** est le fruit de la fusion de communes qui peuvent être contigües au sein d'une même communauté ou issues de communautés différentes. La **commune nouvelle** est une collectivité territoriale qui dispose des mêmes droits et obligations en termes de services publics.

Une série de 7 fiches techniques expliquant la procédure de création d'une **commune nouvelle** accompagne le courrier d'information envoyé par la Préfète. Elle est à la disposition de tous ceux qui souhaitent la consulter.

Le maire informe par ailleurs le conseil municipal qu'il a assisté à une réunion organisée par l'association des maires de la Vienne sur ce thème et que l'intervenant qui a mené les débats sur ce sujet est prêt à se déplacer dans les communes qui le souhaitent pour un exposé à la population et aux élus.

Le maire précise que pour le moment il n'est pas spécialement favorable aux fusions des communes car les populations ne sont pas prêtes à ce changement.

Siag : bilan de la lutte contre les ragondins

Le maire donne la parole à Mickaël Martin pour traiter ce point de l'ordre du jour.

Le syndicat intercommunal de la Gartempe (SIAG) a procédé, comme chaque année, à la lutte collective contre les ragondins et rats musqués du 16 février au 30 mars derniers. 627 ragondins et rats musqués ont ainsi été piégés dont 22 à La Bussière.

Le coût est entièrement assuré par le SIAG.

Marche de l'amitié

Le maire informe le conseil municipal que c'est la 41^{ème} édition de cette marche traditionnelle qui est organisée, depuis l'année dernière, le matin.

Cette année le départ sera donné de La Bussière, les inscriptions seront prises dès 9h et le départ donné à 9h30. Arrivée à Nalliers en fin de matinée où buvette et barbecue attendront les participants. La commune de St Pierre de Maillé offre le ravitaillement au niveau de la carrière, à Busserais.

Il faut deux ou trois personnes pour prendre les inscriptions, il faut également 2 volontaires pour assurer la sécurité lors de la traversée de la départementale au croisement du chemin de La Font et de la RD2a, route de La Puye et 2 volontaires également pour la traversée de la RD11, au chênereux, au niveau de la maison de Raymonde Lebrun. Le reste du circuit ne pose pas de soucis particuliers.

Cérémonie du 8 mai

Le maire informe le conseil municipal que la commémoration du 8 mai 1945 aura lieu à La Bussière à 12h30, au monument aux morts. Cette cérémonie est suivie d'un vin d'honneur, assuré par le restaurateur, ainsi que le banquet. Chacun peut s'inscrire pour y participer, se sera l'occasion d'apprécier les premiers pas de notre repreneur.

Cinéma :

Prochaines séances

- *le mercredi 29 avril*
 - o A 16h avec la projection du dessin animé : les nouveaux héros
 - o A 20h30 avec le film de Jean-Jacques Annaud : le dernier loup
- *Le mercredi 27 mai*
 - o A 20h30 avec la projection du film « les Châteaux de sable »

Inauguration du VVF

Le maire rappelle au conseil municipal que l'inauguration de la tranche des travaux concernant l'extension du restaurant est reportée au vendredi 10 juillet à 15h. La Population est invitée.

L'avenir de la communauté de communes

Le maire rappelle au conseil municipal qu'une réflexion est engagée sur l'avenir de la communauté de communes, la décision d'intégrer la communauté de communes de Montmorillon.

Bilan 1^{ère} année

Le maire rappelle au conseil municipal l'engagement pris lors des élections municipales d'organiser une réunion publique de bilan de 1^{ère} année.

Après consultation des agendas de chacun, cette réunion est programmée **lundi 15 juin à 20h** salle Gilbert Bécaud.

Simer :

Le maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire, pour les personnes qui partent en maison de retraite, de fournir une attestation certifiant que le logement n'est pas utilisé par la famille, pour être exonéré de la redevance de ramassage des ordures ménagères.

Yoga :

Viviane Vila fait part aux élus d'un projet de mise en place, salle Gilbert Bécaud, de séance de gym douce / yoga à compter de septembre 2015. Si suffisamment de personnes étaient intéressées, une réunion d'information sera alors calée pour organiser les séances.

Agnès Guilloteau informe le conseil municipal de sa participation à trois réunions et en restitue le contenu

- **Le 10 avril : réunion du Sivos de St Pierre de Maillé :**
Vote du compte du budget 2015

Tarif ramassage scolaire inchangé soit 35€ du domicile à l'école, et 20 € de l'école de Saint Pierre de Maillé à Angles sur L'Anglin.

Subvention pour la classe de mer des CP/CE1 au mois de Juin 2015 de 85€/enfant.

- **Le 14 avril : réunion sur l'avenir des écoles de Nalliers St Germain St Savin et Antigny**
 - o Pour la rentrée 2015/2016 il n'y a pas de changement malgré une baisse des effectifs de 15%.
 - o Sur les conseils de Mr Bonnet de l'inspection académique il faut envisager la fermeture d'une classe à Antigny pour la rentrée 2016 du CE2 au CM2 ; de plus il faut également prévoir un regroupement entre les écoles de Saint Germain et Saint Savin ; (le projet est déjà en discussion entre les 2 communes pour voir en fonction des équipements dans chaque école)
 - o Pour cela une réunion des élus est prévue le mercredi 6 mai 2015 à Saint Germain (à 20H00 salle du conseil)
 - o Par ailleurs, un comité de pilotage va être mis en place, la 1^{ère} réunion se tiendra le mercredi 13 mai 2015 à Antigny (à 20H00 à la salle des fêtes) ; ce comité de pilotage sera composé des élus, des membres des conseils d'école ainsi que des professeurs des écoles.

- **Aujourd'hui réunion pour la création d'une nouvelle association de balade et randonnée Gartempe et Anglin**

Création de l'Association Balade et Randonnée Gartempe et Anglin (BARAGA)

Lecture des statuts

Création du Conseil d'Administration :

- Nathalie Bertaud (La Bussière)
- Pascal Lorillard (Angles sur l'Anglin)
- Jean Yves Renoux (Saint Pierre de Maillé)
- Priscilla Dubourg (Saint Pierre de Maillé)
- Emilie Dutartre (La Bussière)
- Aurélien Fourmy (Fleix)
- Emmanuel Rousseau (Saint Pierre de Maillé)
- Gaëtan Sabourin (Région Parisienne et Saint Pierre de Maillé)

Le conseil d'administration se réunira pour faire le règlement intérieur et pour fixer le montant des cotisations.

Une 1^{ère} manifestation (sortie en canoë sur la Gartempe) se déroulera le 27 juin 2015 (à condition que toutes les formalités soient terminées).